

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	8331	Société :	RAN
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : SOUSSI THAMI			
Date de naissance : 18/06/1962			
Adresse : 67 Lot MONICA MOHAMED DIA			
Tél. :	0661318731	Total des frais engagés :	= 565,30 = Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/10/2023

Nom et prénom du malade : SOUSSI THAMI Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection

neurologique

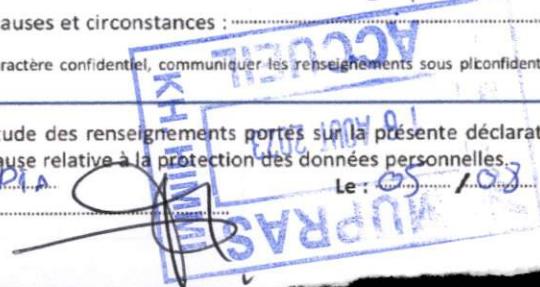
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MARRAKESH

Signature de l'adhérent(e) :



Le : 05/10/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/08/2013	ACTS	300 DH	INP : 0911275B1245	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE JARDIN DES ORCHIDEES Dr. Jihane TARIK Av. Med VI, Résid les Orchidées MOHAMMEDIA - Tél : 05 23 30 12 36	05/08/2023	265.32

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



- بيلوم منخصص بكلية الطب بالرباط

- طبوبة سابقة بمستشفى الاختصاصات بالرباط

- وباكر الاستئصال الجهوي توفيق متبر (فرنسا)

- ولدراك الاستئصال الجهوي توفيق متبر (فرنسا)

- التخطيط الكهربائي للدماغ (الشبكية)

- التخطيط الكهربائي للأعصاب

- Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat
- Ancien médecin de l'Hôpital des Spécialités de Rabat de l'Hôpital Régional de Thionville-Metz (France) et du Centre Hospitalier d'Angoulême (France)
- Electro Encéphalographie (EEG)
- Electro Neuro Myographie (ENMG)

ORDONNANCE

Mohammedia le OCT 2023

Mr. Thami soussi

35.7°

- Alpraz 0.5

S.V.

512cp/15 de solc

(111 de 0.5 mois)

2x 11.3°

- Tamadol 4P

S.V.

14p à 21p x 1 mois

87.00

- Releve - 300

S.V.

5 gélules 15 Solfr x 1

26.5.30

**PHARMACIE JARDIN
DES ORCHIDEES**

Dr. Jihane
Av. Med VI, Résid'l
MOHAMMEDIA - Tél

Dr. Soumiya Harbouz
Neurologue
Téléphone : 05 23 31 76 46
Email : dr.harbouzsoumiya@gmail.com

LOT 230010 1
EXP 12 2023
PPV 35.70

LOT: 220808
DUO: 11/2025
87.00DH
Dr. Soumiya Harbouz

05 23 31 76 46

827 95 03 dr.harbouzsoumiya@gmail.com

App n° 4, 3ème étage, n° 515 lot Al Wahda, Angle Bd la résistance et Bd Tadla, Mohammedia

(En face du rond point et café reragui et près du café Carolina)

tanakan 40mg

Ginkgo (extrait sec de) *

Comprimé enrobé

1. QU'EST-CE QUE TANAKAN 40 mg, comprimé enrobé ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Classe pharmacothérapeutique : autres médicaments de la démence - code ATC : N06DX02.

Médicament à base de plantes indiqué dans le traitement symptomatique de certains troubles cognitifs du sujet âgé (en particulier troubles de la mémoire) à l'exception de tout type de démence confirmée, de troubles secondaires à des médicaments, à une dépression ou à des troubles métaboliques.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE TANAKAN 40 mg, comprimé enrobé ?

Si votre médecin vous a informé(e) d'une intolérance à certains sucre, contactez-le avant de prendre ce médicament.

Ne prenez jamais TANAKAN 40 mg, comprimé enrobé :

- si vous êtes allergique au ginkgo ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6.
 - si vous êtes enceinte.

Avertissements et précautions

L'utilisation de ce médicament est déconseillée chez les patients présentant une intolérance au galactose, un déficit en lactase de Lapp ou un syndrome de malabsorption du glucose ou du galactose (maladies héréditaires rares).

En raison du risque d'accroissement des saignements en présence de préparations à base de ginkgo, arrêtez ce médicament 3 à 4 jours avant tout acte chirurgical. L'utilisation concomitante de ce médicament avec l'efavirenz est déconseillée.

Adressez-vous à votre médecin avant de prendre TANAKAN 40 mg, comprimé enrobé.

- Si vous avez des prédispositions à saigner (terrain

hémorragique) et si vous avez un traitement anticoagulant ou anti-plaquettes

- Si vous souffrez d'épilepsie

Autres médicaments et TANAKAN 40

mg. comprimé enrobé

Informez votre médecin ou pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou

pourriez prendre tout autre médicament. TANAKAN peut modifier l'effet d'autres médicaments : anticoagulants (phénprocoumarone, warfarine), médicaments anti-plaquettes (clopidogrel, acide salicylique et autres anti-inflammatoires non stéroïdiens).

En cas de prise concomitante de ce médicament avec la warfarine, une surveillance est nécessaire, consultez votre médecin.

En cas de prise concomitante de ce médicament avec dabigatran, l'effet potentiellement sévère peut être potentiellement augmenté.

Grossesse et allaitement

TANAKAN 40 mg, c

3. COMMENT PREM

comprimé enrobé ?
Veillez à toujours prendre exactement les indications du pharmacien. Vérifiez l'avis du pharmacien en cas de doute. Les comprimés sont

71,35



tanakan 40 mg

30 COMPRIMÉS ENROBÉS



6 118000 011545

tanakan 40mg

Ginkgo (extrait sec de)

Comprimé enrobé

1. QU'EST-CE QUE TANAKAN 40 mg, comprimé enrobé ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Classe pharmacothérapeutique : autres médicaments de la démence - code ATC : N06DX02.

Médicament à base de plantes indiqué dans le traitement symptomatique de certains troubles cognitifs du sujet âgé (en particulier troubles de la mémoire) à l'exception de tout type de démence confirmée, de troubles secondaires à des médicaments, à une dépression ou à des troubles métaboliques.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE TANAKAN 40 mg, comprimé enrobé ?

Si votre médecin vous a informé(é) d'une intolérance à certains sucres, contactez-le avant de prendre ce médicament.

Ne prenez jamais TANAKAN 40 mg, comprimé enrobé :

- si vous êtes allergique au ginkgo ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6.
- si vous êtes enceinte.

Avertissements et précautions

L'utilisation de ce médicament est déconseillée chez les patients présentant une intolérance au galactose, un déficit en lactase de Lapp ou un syndrome de malabsorption du glucose ou du galactose (maladies héréditaires rares).

En raison du risque d'accroissement des saignements en présence de préparations à base de ginkgo, arrêtez ce médicament 3 à 4 jours avant tout acte chirurgical. L'utilisation concomitante de ce médicament avec l'efavirenz est déconseillée.

Adressez-vous à votre médecin avant de prendre TANAKAN 40 mg, comprimé enrobé.

- Si vous avez des prédispositions à saigner (terrain

hémorragique) et si vous avez un traitement anticoagulant ou anti-plaquettes

- Si vous souffrez d'épilepsie

Autres médicaments et TANAKAN 40 mg, comprimé enrobé

Informez votre médecin ou pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou pourriez prendre tout autre médicament.

TANAKAN peut modifier l'effet d'autres médicaments : anticoagulants (phencoumarone, warfarine), médicaments anti-plaquettes (clopidogrel, acide salicylique) et autres anti-inflammatoires non stéroïdiens.

En cas de prise concomitante de ce médicament avec la warfarine, une surveillance est nécessaire, consultez votre médecin.

En cas de prise concomitante de ce

médicament av

dabigatran, l'ef

potentialisé, co

L'utilisation co

l'efavirenz est

baisse de l'effe

Le ginkgo peu

nifidipine. Che

peut être impo

augmentation c

Grossesse et a

Ce médicament e

L'utilisation de ce

l'allaitement.

TANAKAN 40 mg, c

lactose monohydra

3. COMMENT PREN

comprimé enrobé ?

Veuillez à toujours pre

exactement les indic

pharmacien. Vérifiez

pharmacien en cas d

Les comprimés sont

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30